Coordonnées du distributeur

Nom: Banque Manuvie du Canada

ADRESSE: 500 KING ST. NORTH

C.P. 1665, WATERLOO (ONTARIO) N2J 5A1



ASSURANCE VOYAGE

Sommaire du produit – Garanties de voyage – Carte Visa* Platine ManuvieCOMPTANT+MD

Les garanties d'assurance sont incluses avec votre carte Visa* Platine ManuvieCOMPTANT+MD, sans frais additionnels.

NOS COORDONNÉES

ASSUREUR:

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie)

Inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client 2000737614

Adresse:

Marchés des groupes à affinités

250 Bloor Street East

Toronto (Ontario) M4W 1E5 Téléphone : 1 844 323-7053

Courriel: ccoperations@manulife.ca

Site Web: manuvie.ca

La Nord-américaine, première compagnie d'assurance

Inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro de client 2000998244

Adresse:

Marchés des groupes à affinités

250 Bloor Street East

Toronto (Ontario) M4W 1E5 Téléphone : 1 800 263-0997

Courriel: ccoperations@manulife.ca

Site Web: manuvie.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS:

L'Autorité des marchés financiers peut vous fournir des renseignements sur les obligations de votre assureur ou de votre distributeur.

Site Web: <u>lautorite.qc.ca</u>

Assurance établie par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie).

LIGNES DIRECTRICES POUR L'EXAMEN DU PRÉSENT SOMMAIRE

« Vous » peut désigner de nombreuses personnes

Sauf indication contraire, lorsque nous faisons référence à vous, nous voulons dire :

- le titulaire de carte principal; ou
- le *conjoint* du *titulaire de carte principal* ou les *enfants* à charge qui voyagent avec le *titulaire de carte principal* ou avec son *conjoint*, au cours du même voyage; ou
- un usager autorisé.

Le terme « voyage » a une signification précise.

Le mot « voyage » fait référence à la période allant de la date de départ à la date de retour prévues.

Les mots en italique ont une signification précise.

Les mots et les expressions en italique sont définis à la fin du sommaire (section <u>6. Définitions</u>). Veuillez lire ces définitions si vous avez des questions.

Les présentes constituent un sommaire.

Vous pouvez consulter les renseignements complets dans le certificat d'assurance à l'adresse :

https://www.manuvie.ca/content/dam/consumer-portal/documents/fr/insurance/credit-card-insurance/manulife-bank-credit-cards/money-plus-visa-platinum/carte_visa_platine_manuviecomptant_plus_certificat.pdf

Vous pouvez également en obtenir une copie sur notre site Web à l'adresse :

https://www.manuvie.ca/particuliers/assurance/regimes-assurance-association/carte-de-credit-banque-manuvie.html

POINTS À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

Avant de voyager

• Répondez-vous à tous les critères d'admissibilité? Si ce n'est pas le cas, vous pourriez ne pas être couvert. Pour vous en assurer, lisez la section 1.Qui peut être assuré.

N'OUBLIEZ PAS

Tous les montants figurant aux présentes sont exprimés en dollars canadiens.

Toutes les couvertures sont établies par personne, sauf indication contraire.

Fournissez des renseignements complets et exacts.

Si vous faites une fausse déclaration ou si vous omettez de divulguer certains renseignements avant ou pendant la période de couverture, nous pourrions refuser votre demande de règlement.

1. QUI PEUT ÊTRE ASSURÉ

Conditions d'admissibilité aux garanties liées aux voyages indiquées dans le présent sommaire.

Vous êtes admissible à l'assurance si vous répondez à toutes les exigences suivantes. Certaines garanties peuvent comporter des exigences supplémentaires.

- Vous vivez au Canada.
- Votre compte est en règle.

Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité, l'assurance n'est pas valide, vous ne serez pas couvert et votre demande de règlement ne sera pas remboursée.

Frais et coûts

Les couvertures d'assurance sont incluses avec votre carte Visa Platine ManuvieCOMPTANT+, sans frais additionnels.

2. LA DURÉE DE VOTRE ASSURANCE

La durée de votre assurance dépend de la durée de votre voyage.

Toutes les couvertures prennent fin à la date à laquelle votre *compte* est annulé ou fermé, ou selon ce qui est indiqué dans le certificat.

3. ENDROIT OÙ S'APPLIQUE VOTRE ASSURANCE

Votre assurance s'applique partout dans le monde, à l'extérieur de votre province ou territoire de résidence.

4. SOMMAIRE DES GARANTIES

ACCIDENT DE VOYAGE

Remarque : Pour bénéficier de cette assurance, vous devez avoir payé votre billet au moyen de votre carte de crédit Banque Manuvie.

Dans cette section, nous donnons des précisions sur l'assurance Accident de voyage. Veuillez lire le <u>Certificat d'assurance – Accident de voyage</u> pour obtenir la liste complète des indemnités, des limites de remboursement et des frais que nous ne couvrons pas.

Maximum de couverture : Jusqu'à 100 000 \$ par personne couverte

Sinistres couverts par l'assurance Accident de voyage

Si vous subissez une blessure et perdez un membre, perdez la vue d'un œil ou des deux yeux de façon permanente ou si vous décédez par suite d'un accident de voyage, nous verserons un montant en fonction du type de blessure ou de votre décès. Pour obtenir des précisions, veuillez lire la rubrique « Qu'est-ce qui est couvert aux termes de l'assurance Accident de voyage? » du <u>certificat</u>.

Exclusions à l'assurance Accident de voyage

Certains des frais que nous ne couvrons pas sont décrits ici. Pour obtenir la liste complète des exclusions, veuillez lire la rubrique « Qu'est-ce qui n'est pas couvert aux termes de l'assurance Accident de voyage? » du <u>certificat</u>.

- Pilotage ou apprentissage du pilotage d'un aéronef, ou service en tant que membre d'équipage d'un aéronef
- Décès ou blessure attribuable à des causes autres que l'accident de voyage
- Frais liés à la consommation chronique ou à l'abus d'alcool, de drogues ou de toute autre substance intoxicante
- Frais liés à des troubles mentaux ou émotifs mineurs (anxiété)
- Tout sinistre subi lorsque le gouvernement du Canada a émis un avertissement officiel aux voyageurs faisant mention «
 Éviter tout voyage » ou « Éviter tout voyage non essentiel » vers le pays, la région ou la ville de votre destination avant la date
 de votre départ

5. COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÈGLEMENT

Communiquez avec le Centre d'assistance :

1 844 323-7053 sans frais des États-Unis ou du Canada; ou +1 416 852-0703 à frais virés, de partout ailleurs.

Vous pouvez également utiliser l'application mobile TravelAid^{MC}.

Remarque : Manuvie a désigné Active Claims Management (2018) Inc., exerçant ses activités sous les noms « Active Care Management » [Administration des Soins Actifs], « ACM », « Gestion Global Excel » ou « Global Excel », en tant que fournisseur de tous les services administratifs, d'assistance et de règlement au titre du contrat.

VOS DROITS SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC NOTRE DÉCISION OU SI VOUS VOULEZ DÉPOSER UNE PLAINTE

1. Vous pouvez nous demander de réexaminer votre demande de règlement.

Vous pouvez communiquer avec le Service à la clientèle et, si vous n'êtes toujours pas satisfait, avec le Bureau de l'ombudsman de Manuvie.

Pour obtenir de plus amples renseignements, rendez-vous à l'adresse <u>manuvie.ca/particuliers/soutien/pour-nous-joindre/regler-une-plainte.html</u>.

2. Vous pouvez communiquer avec l'Autorité des marchés financiers.

L'Autorité des marchés financiers examinera votre dossier et peut nous aider à trouver une solution ensemble, comme offrir des services de résolution des différends.

Pour obtenir de plus amples renseignements : lautorite.qc.ca/grand-public/assistance-et-plainte

3. Vous pouvez contester notre décision devant un tribunal.

Votre poursuite doit être intentée dans le délai de trois ans prescrit par le Code civil (délai de prescription). Nous vous recommandons de consulter un conseiller juridique pour obtenir des renseignements sur vos droits et le processus de révision.

6. DÉFINITIONS

compte désigne le *compte* de carte de crédit de la Banque Manuvie que nous avons ouvert pour le *titulaire de carte principal*. **conjoint** désigne la personne avec qui le *titulaire de carte principal* est légalement marié ou avec qui le *titulaire de carte principal* entretient une relation conjugale depuis au moins une année complète.

enfant(s) désigne un fils ou une fille sans conjoint et à charge qui voyage avec vous, qui a moins de vingt (20) ans ou moins de vingt-cinq (25) ans dans le cas d'un(e) étudiant(e) à temps plein ou également un fils ou une fille de n'importe quel âge, atteint(e) d'une déficience mentale ou physique.

Important: De plus, l'enfant doit avoir au moins trente (30) jours pour être couvert par le présent certificat d'assurance.

en règle signifie que tous les titulaires de carte de votre *compte* respectent la présente convention du titulaire de carte de la Banque Manuvie.

titulaire de carte principal désigne la personne qui a demandé l'ouverture du *compte* de carte de crédit et au nom de laquelle celui-ci a été ouvert.

Des formats accessibles et des aides à la communication sont offerts sur demande.

Pour de plus amples renseignements, visitez le site <u>manuvie.ca/a-propos-de-nous/accessibilite.html</u>.

© La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2021. Tous droits réservés.

^{*} Marque de commerce de Visa Int., utilisée sous licence.

MC TravelAid est une marque déposée de Active Claims Management (2018) Inc. que Manuvie et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.

MD Manuvie, Banque Manuvie, le M stylisé et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence. C.P. 670, succ. Waterloo (Ontario) N2J 4B8.